



DANJOU EQUILIBRE

Rapport annuel

31 mars 2011

Société de gestion : Financière de l'Oxer

Dépositaire : BNP Paribas Securities Services

Siège social : 5, rue Mollère - 75001 Paris

Publication des prix d'émissions et de rachats : tenue à disposition des porteurs de parts chez Financière de l'Oxer - www.financiere-oxer.fr

IDENTIFICATION

Classification : Diversifié

OPCVM d'OPCVM : Jusqu'à 100% de l'actif net

Objectif de gestion :

L'objectif de gestion du fonds est, sur la durée de placement recommandée, la recherche de la meilleure performance en s'exposant principalement aux marchés d'actions et aux marchés de taux européens et internationaux. Cette gestion est mise en oeuvre de façon discrétionnaire essentiellement par le biais d'OPCVM.

Indicateur de référence :

Le fonds n'est pas géré par rapport à un indice de référence. Cependant, la performance du fonds peut être comparée a posteriori avec celle de l'indice composite suivant :

- 50% DJ Stoxx 50 (cours de clôture - dividendes non réinvestis)
- 50% EONIA CAPITALISE
sur un horizon de placement supérieur à 5 ans.

L'indicateur de référence est un indice composite, constitué de 50% DJ Stoxx 50 (dividendes non réinvestis) + 50% Eonia Capitalisé.

• L'indice Dow Jones Stoxx 50 (dividendes non réinvestis) est un indice de la société Dow Jones représentant les grands secteurs leader en Europe. Il est composé de 50 valeurs européennes de grandes capitalisations issues actuellement de 18 pays : Autriche, Belgique, Danemark, Finlande, France, Allemagne, Grèce, Islande, Irlande, Italie, Luxembourg, Pays-Bas, Norvège, Portugal, Espagne, Suède, Suisse et Royaume Uni.

• Le taux EONIA est un taux de référence du marché monétaire de la zone euro. Il correspond à un taux effectif déterminé sur la base d'une moyenne pondérée de toutes les transactions au jour le jour exécutées sur le marché interbancaire de la zone Euro par les banques du panel Euribor. Ce taux est calculé par la Banque Centrale Européenne et publié par la Fédération Bancaire Européenne.

Stratégie d'investissement

Allocation stratégique: en vue de réaliser son objectif de gestion, le FCP sera investi en parts ou actions d'OPCVM de produits actions et en parts ou actions d'OPCVM de produits de taux ou liquidités, selon l'allocation globale suivante et pourra avoir une exposition aux marchés décrits ci-après

pouvant atteindre 120% de l'actif net via des instruments dérivés :

- entre 25% et 75% en OPCVM Actions,
- entre 25% et 75% en OPCVM Obligataires et/ou monétaires et/ou diversifiés.

Sélection des sous-jacents: Le portefeuille du FCP est diversifié et arbitré de manière active et discrétionnaire par le gérant. Le FCP est investi principalement en OPCVM sur la base d'une allocation d'actifs décidée par le gérant incluant :

- les actions : toutes les zones géographiques mondiales, tous les secteurs d'activité ainsi que tout type de capitalisation,
- les obligations : principalement émises dans des pays de la zone euro mais avec la possibilité de diversification sur d'autres devises, la répartition dette privée/publique et les notations sont à la libre appréciation du gérant,
- les trackers,
- le monétaire.

Cette politique d'investissement discrétionnaire résulte de la stratégie d'allocation d'actifs définie en fonction de l'analyse en particulier de certains éléments : environnement macro-économique, évaluation de marché et anticipation de l'évaluation des marchés.

Dans le cadre de la gestion courante de la trésorerie, le fonds investira dans des OPCVM monétaires.

Cette allocation est mise en oeuvre via l'achat d'un ou plusieurs OPCVM correspondant à la classe d'actif choisie. Les OPCVM sont sélectionnés à l'aide d'une méthode développée par la société de gestion qui consiste à traduire des tendances fondamentales en sélection d'OPCVM.

Plus de détails relatifs à la stratégie utilisée et à la sélection des OPCVM se trouvent dans la note détaillée.

Pour chaque classification, les OPCVM dans lesquels le FCP investit peuvent être gérés ou non par la société de gestion.

Dérivés

Le Fonds n'interviendra pas sur les instruments financiers à terme de gré à gré.

Il n'est prévu de recourir qu'à des produits négociés sur des marchés organisés.

Le Fonds interviendra uniquement pour ses OPCVM conformes aux normes européennes, sur des contrats à terme « futures ».

Ces contrats « futures » porteront sur des paniers de valeurs négociés sur des marchés organisés et centralisés principalement français et européens et marginalement sur des marchés organisés et centralisés de pays de l'OCDE.

Le Gérant du Fonds utilisera les instruments financiers à terme dans des buts de couverture des performances d'une part, d'optimisation de la performance de l'OPCVM d'autre part, et ce notamment dans les cas suivants :

- a. Anticiper les souscriptions et les rachats importants et notamment assurer le réglage de l'exposition aux risques lors de mouvements importants sur l'actif de l'OPCVM mais sans recherche d'effet de levier.

- b. Couvrir les parts de l'OPCVM pour coiffer la performance atteinte (sur indices marchés actions) sans recherche d'effet levier, et ce pour un maximum de 50 % de l'actif des fonds.
- c. Chercher de la surperformance avec la recherche d'un effet de levier mais sans jamais dépasser plus de 120 % d'exposition du Fonds.

Profil de risque :

Votre argent sera principalement investi dans des instruments financiers sélectionnés par la société de gestion. Ces instruments connaîtront les évolutions et aléas du marché.

Les risques auxquels les porteurs sont exposés en investissant dans le FCP sont les suivants :

1) **Risque de perte en capital** - L'investisseur est averti du risque que la performance du FCP ne soit pas conforme à ses objectifs et que son capital investi peut ne pas lui être totalement restitué.

2) **Risque lié à la gestion discrétionnaire** - Le style de gestion discrétionnaire repose sur le choix du gérant des OPCVM investis. Il existe un risque que le FCP ne soit pas investi à tout moment sur les OPCVM les plus performants.

3) **Risque Actions** - Le FCP étant exposé indirectement (par le biais d'OPCVM) sur les marchés actions, le porteur est exposé au risque actions. Ainsi, une baisse de ces marchés, entraînera une baisse de la valeur liquidative du FCP.

4) **Risque lié à l'investissement sur des titres émis par les pays émergents** - A ce titre, l'attention des investisseurs est attirée sur le fait que les conditions de fonctionnement et de surveillance de ces marchés peuvent s'écarter des standards.

5) **Risque lié à la capitalisation des sociétés** - Une partie des investissements des OPCVM est concentrée sur les actions de petites et moyennes capitalisations. Le volume de ces titres cotés en bourse est réduit, les mouvements de marchés sont donc plus marqués, à la hausse, comme à la baisse, et plus rapides que sur les grandes capitalisations. La valeur liquidative du FCP pourra donc avoir le même comportement.

6) **Risque lié à la surexposition en instruments dérivés** - Contenu de la possibilité d'utiliser des instruments dérivés jusqu'à 120% de l'actif du fonds, celui-ci pourra ainsi amplifier les mouvements de marchés et par conséquent sa valeur liquidative pourra baisser de manière plus importante que les marchés considérés. Cette faculté de surexposition ne sera pas utilisée de façon systématique. Elle sera laissée à la libre appréciation du gérant.

7) **Risque de crédit** - Le risque principal est celui du défaut de paiement de l'émetteur, soit du non paiement des intérêts et/ou du non remboursement du capital. Le risque de crédit est également lié à la dégradation d'un émetteur. L'attention

du porteur est attirée sur le fait que la valeur liquidative du FCP est susceptible de varier à la baisse dans le cas où une perte totale serait enregistrée sur une opération suite à la défaillance de la contrepartie.

8) **Risque de taux** - Une partie significative du portefeuille pouvant être investi en OPCVM de produits de taux, une hausse des taux d'intérêt entraînera une baisse de la valeur des produits investis en taux fixe, ayant pour conséquence une baisse de la valeur liquidative du FCP.

9) **Risque de change** - Certains éléments de l'actif sont exprimés dans une devise différente de la devise de comptabilisation du FCP. De ce fait, les fluctuations des taux de change pourront entraîner la baisse de la valeur liquidative.

Une présentation plus détaillée de ces risques se trouve dans la note détaillée du présent prospectus.

Garantie ou protection :

Néant

Durée minimale de placement recommandée : Supérieure à 5 ans.

Affectation du résultat :

FCP de capitalisation.

Changements intéressant l'O.P.C.V.M. intervenus au cours de l'exercice :

Néant.

COMMISSAIRE AUX COMPTES

PRICEWATERHOUSECOOPERS

POLITIQUE D'INVESTISSEMENT

I. Politique de gestion

Après un exercice 2009-2010 relativement satisfaisant pour les placements financiers, notamment ceux en actions, l'exercice 2010-2011 s'est révélé bien plus volatil et contrasté en termes de performance.

Le premier trimestre de l'exercice 2010-2011 a été marqué par la poursuite de craintes sur les niveaux de dettes souveraines apparues antérieurement. Après la Grèce, les marchés ont en effet anticipé le pire pour d'autres pays européens ; Irlande et Portugal en tête. Les marchés financiers se retrouvaient dès lors déprimés à l'idée que cette crise souveraine puisse entacher le début de reprise économique enregistré quelques mois auparavant.

Toutefois, les données macroéconomiques et surtout microéconomiques reprenaient vite le dessus. Ainsi, les bonnes publications des résultats d'entreprises pour le premier semestre permettaient aux marchés actions de s'offrir un joli rebond alors que les marchés des obligations d'emprunts d'Etat restaient sous pression. Si l'Irlande, dans une posture identique à celle de la Grèce, se résignait finalement à demander de l'aide à l'Union européenne, les marchés actions poursuivaient leur progression s'affichant sans conteste comme le marché le plus rémunérateur depuis l'émergence du risque souverain. Le dernier trimestre voyait les indices actions se rapprocher du niveau où ils étaient avant l'affaire Lehman malgré une conjonction d'éléments négatifs : tensions au Moyen Orient, hausse des matières premières, catastrophe au Japon, le Portugal nouveau candidat à l'aide de l'Union européenne.

Dans le prolongement de la stratégie mise en place lors de l'exercice précédent, nous avons progressivement procédé à la repondération de la poche actions au détriment de la partie obligataire/monétaire. Ainsi, l'exposition à cette classe d'actifs est passée de 56,43% au 31 mars 2010 à 66,77% au 31 mars 2011.

Pour être en phase avec une des thématiques mise en avant par la Financière de l'Oxer pour l'année 2010, à savoir la multiplication des opérations de fusions acquisitions en sortie de crise, il a été initié une position dans le FCP Saint Honoré Europe Synergie (EDRAM). L'expertise du fonds est double : jouer les opérations de rapprochement et/ou les sociétés en restructuration financière. De même, il a été procédé au renforcement de la ligne Oddo Avenir (Oddo AM).

Inversement, la poche monétaire a été réduite avec des allègements faisant passer la pondération sur ce sous-jacent de 20% à 10,58% sur la période concernée.

La poche obligataire, également réduite, a surtout vu l'allègement des FCP d'emprunts d'Etat au profit du renforcement de la position sur un FCP indexé sur l'inflation.

A la clôture de l'exercice annuel, la répartition de Danjou Equilibre était la suivante : actions 66,77% - obligataires monétaires 22,07% - diversifiés 8,49% - liquidités 2,67%.

A ce stade, nous maintenons notre allocation d'actifs inchangée. Les signaux de reprise économique mondiale sont incontestables et militent en une poursuite de l'appréciation des marchés actions. Toutefois, les problématiques persistantes de dettes souveraines combinées à une hausse des matières premières pourraient entraver temporairement cette progression.

II. Performances

Sur la période du 31 mars 2010 au 31 mars 2011, la performance de Danjou Equilibre a été de +2,29%. Sur la même période son indicateur composite de référence (50% Eonia + 50 % STOXX Europe 50) a reculé de 0,48%.

Cette performance passée ne préjuge pas des résultats futurs de l'OPCVM.

Déontologie

1. Instruments financiers du Groupe investis dans l'OPCVM

« Comme mentionné dans le Prospectus du fonds, le gérant peut utiliser des OPCVM gérés par la société ou par des sociétés qui lui sont liées ».

2. Frais d'intermédiation

Les frais d'intermédiation étant sous le seuil des 500 000 euros, nous n'avons pas à établir de rapport spécifique sur les frais. Donc, en l'espèce : paragraphe non applicable.

3. Frais indirects

Les frais indirects lorsqu'ils existent, sont systématiquement indiqués dans les prospectus des Fonds.

4. Commissions de mouvement

Paragraphe pour les OPCVM ne disposant pas de prospectus. Donc, en l'espèce : paragraphe non applicable.

5. Sélection des intermédiaires et contreparties

« La Politique de vote et la Procédure de sélection des intermédiaires sont disponibles sur le site internet de la société : www.financiere-oxer.fr ».

6. Politique de vote et politique de best execution

Politique de best execution : non applicable.

7. Informations sur les conventions conclues entre la SICAV et les administrateurs

Non applicable.

Bilan Actif

	Exercice 31/03/2011	Exercice 31/03/2010
Immobilisations nettes	-	-
Dépôts	-	-
Instruments financiers	7 776 840,94	8 689 331,15
Actions et valeurs assimilées	-	-
Négo-ciées sur un marché régle-menté ou assimilé	-	-
Non négo-ciées sur un marché régle-menté ou assimilé	-	-
Obligations et valeurs assimilées	-	-
Négo-ciées sur un marché régle-menté ou assimilé	-	-
Non négo-ciées sur un marché régle-menté ou assimilé	-	-
Titres de créances	-	-
Négo-ciées sur un marché régle-menté ou assimilé - Titres de créances négo-ciables	-	-
Négo-ciées sur un marché régle-menté ou assimilé - Autres titres de créances	-	-
Non négo-ciées sur un marché régle-menté ou assimilé	-	-
Titres d'organismes de placement collectif	7 776 840,94	8 689 331,15
OPCVM européens coordonnés et OPCVM français à vocation générale	7 776 840,94	8 482 241,15
OPCVM réservés à certains investisseurs - FCPR - FCIMT	-	-
Fonds d'investissement et FCC cotés	-	207 090,00
Fonds d'investissement et FCC non cotés	-	-
Opérations temporaires sur titres	-	-
Créances représentatives de titres reçus en pension	-	-
Créances représentatives de titres prêtés	-	-
Titres empruntés	-	-
Titres donnés en pension	-	-
Autres opérations temporaires	-	-
Instruments financiers à terme	-	-
Opérations sur un marché régle-menté ou assimilé	-	-
Autres opérations	-	-
Autres instruments financiers	-	-
Créances	-	-
Opérations de change à terme de devises	-	-
Autres	-	-
Comptes financiers	229 545,76	227 856,85
Liquidités	229 545,76	227 856,85
TOTAL DE L'ACTIF	8 006 386,70	8 917 188,00

Comptes Annuels

Bilan Passif

	Exercice 31/03/2011	Exercice 31/03/2010
Capitaux Propres		
Capital	8 155 522,80	9 060 852,08
Report à nouveau	-	-
Résultat	-165 326,53	-178 819,15
Total des capitaux propres (=Montant représentatif de l'actif net)	7 990 196,27	8 882 032,93
Instruments financiers	-	-
Opérations de cession sur instruments financiers	-	-
Opérations temporaires sur titres	-	-
Dettes représentatives de titres donnés en pension	-	-
Dettes représentatives de titres empruntés	-	-
Autres opérations temporaires	-	-
Instruments financiers à terme	-	-
Opérations sur un marché réglementé ou assimilé	-	-
Autres opérations	-	-
Dettes	16 190,43	35 155,07
Opérations de change à terme de devises	-	-
Autres	16 190,43	35 155,07
Comptes financiers	-	-
Concours bancaires courants	-	-
Emprunts	-	-
TOTAL DU PASSIF	8 006 386,70	8 917 188,00

Hors Bilan

	Exercice 31/03/2011	Exercice 31/03/2010
OPERATIONS DE COUVERTURE	Néant	Néant
Engagement sur marchés réglementés ou assimilés	-	-
Engagement de gré à gré	-	-
Autres engagements	-	-
AUTRES OPERATIONS	Néant	Néant
Engagement sur marchés réglementés ou assimilés	-	-
Engagement de gré à gré	-	-
Autres engagements	-	-

Compte de résultat

	Exercice 31/03/2011	Exercice 31/03/2010
Produits sur opérations financières		
Produits sur actions et valeurs assimilées	15 980,00	-
Produits sur obligations et valeurs assimilées	-	-
Produits sur titres de créances	-	-
Produits sur acquisitions et cessions temporaires de titres	-	-
Produits sur instruments financiers à terme	-	-
Produits sur dépôts et sur comptes financiers	-	-
Autres produits financiers	-	18 315,00
Total I	15 980,00	18 315,00
Charges sur opérations financières		
Charges sur acquisitions et cessions temporaires de titres	-	-
Charges sur instruments financiers à terme	-	-
Charges sur dettes financières	-12,48	-
Autres charges financières	-	-
Total II	-12,48	-
Résultat sur opérations financières (I+II)	15 967,52	18 315,00
Autres produits (III)	-	-
Frais de gestion et dotations aux amortissements (IV)	-195 673,26	-189 936,29
Résultat net de l'exercice (I+II+III+IV)	-179 705,74	-171 621,29
Régularisation des revenus de l'exercice (V)	14 379,21	-7 197,86
Acomptes versés au titre de l'exercice (VI)	-	-
Résultat (I+II+III+IV+V+VI)	-165 326,53	-178 819,15

Règles et Méthodes Comptables

L'organisme s'est conformé au règlement n° 2003 – 02 du 02 octobre 2003 du Comité de la Réglementation Comptable.

La devise de comptabilité est l'Euro.

Toutes les valeurs mobilières qui composent le portefeuille ont été comptabilisées au coût historique, frais inclus.

Les titres et instruments financiers à terme ferme et conditionnel détenus en portefeuille libellés en devises sont convertis dans la devise de comptabilité sur la base des taux de change relevés à Paris au jour de l'évaluation.

Le portefeuille est évalué lors de chaque valeur liquidative et lors de l'arrêté des comptes selon les méthodes suivantes :

Valeurs mobilières

- les titres cotés : à la valeur boursière - coupons courus inclus (cours clôture jour)

Toutefois, les valeurs mobilières dont le cours n'a pas été constaté le jour de l'évaluation, ou cotées par des contributeurs et pour lequel le cours a été corrigé, de même que les titres qui ne sont pas négociés sur un marché réglementé, sont évalués sous la responsabilité de la société de gestion (ou du conseil d'administration pour une Sicav), à leur valeur probable de négociation. Les prix sont corrigés par la société de gestion en fonction de sa connaissance des émetteurs et/ou des marchés.

- les O.P.C. : à la dernière valeur liquidative connue, à défaut à la dernière valeur estimée. Les valeurs liquidatives des titres d'organismes de placements collectifs étrangers valorisant sur une base mensuelle, sont confirmées par les administrateurs de fonds. Les valorisations sont mises à jour de façon hebdomadaire sur la base d'estimations communiquées par les administrateurs de ces OPC et validées par le gérant.

- les titres de créances et assimilés négociables qui ne font pas l'objet de transactions significatives sont évalués par l'application d'une méthode actuarielle, le taux retenu étant celui applicable à des émissions de titres équivalents affecté, le cas échéant, d'un écart représentatif des caractéristiques intrinsèques de l'émetteur. En l'absence de sensibilité, les titres d'une durée résiduelle égale à trois mois sont valorisés au dernier taux jusqu'à l'échéance et ceux acquis à moins de trois mois, les intérêts sont linéarisés

- les EMTN font l'objet d'une évaluation à leur valeur de marché, en fonction des cours communiqués par les contreparties. Ces valorisations font l'objet de contrôles par la société de gestion.

Instruments financiers à terme et conditionnels

FUTURES : cours de compensation jour.

L'évaluation hors bilan est calculée sur la base du nominal, de son cours de compensation et, éventuellement, du cours de change.

OPTIONS : cours de clôture jour ou, à défaut, le dernier cours connu.

Options OTC : ces options font l'objet d'une évaluation à leur valeur de marché, en fonction des cours communiqués par les contreparties. Ces valorisations font l'objet de contrôles par la société de gestion.

L'évaluation hors bilan est calculée en équivalent sous-jacent en fonction du delta et du cours du sous-jacent et, éventuellement, du cours de change.

Cas particulier : Floor : ces options sont valorisées par des contreparties tierces à partir d'un modèle d'actualisation Marked-to-market basé sur une volatilité et une courbe de taux de marché vérifiées par le gérant et pris à la clôture du marché chaque jeudi.

CHANGE A TERME : réévaluation des devises en engagement au cours du jour le report / déport calculé en fonction de l'échéance du contrat.

DEPOTS A TERME : ils sont enregistrés et évalués pour leur montant nominal, même s'ils ont un échéance supérieure à trois mois. Ce montant est majoré des intérêts courus qui s'y rattachent.

Frais de gestion

2,392 % maximum

La dotation est calculée sur la base de l'actif net, déduction faite des actions et parts d'O.P.C.V.M. Ces frais, n'incluant pas les frais de transaction, seront directement imputés au compte de résultat du Fonds.

Ces frais recouvrent tous les frais facturés à l'OPCVM, à l'exception des frais de transaction. Les frais de transactions incluent les frais d'intermédiaires (courtage, impôts de bourse,...) et la commission de mouvement, le cas échéant, qui peut être perçue notamment par le dépositaire et la société de gestion.

Commission de surperformance :

Néant

Frais de gestion indirects

Le FCP s'engage à ne souscrire que dans des OPCVM dont les frais de gestion fixes ne dépasseront pas 2,50 % TTC par an.

Rétrocession de frais de gestion

Une dotation est calculée, à chaque calcul de valeur liquidative, sur la base d'un taux communiqué par la société de gestion.

Règles et Méthodes Comptables

Méthode de comptabilisation des intérêts

La méthode de retenue est celle du coupon encaissé.

Affectation du résultat

Capitalisation

Comptes annuels - Annexe

Evolution de l'actif net

	Exercice 31/03/2011	Exercice 31/03/2010
Actif net en début d'exercice	8 882 032,93	7 129 222,96
Souscriptions (y compris les commissions de souscription acquises à l'O.P.C.V.M.)	620 066,53	2 146 114,34
Rachats (sous déduction des commissions acquises à l'O.P.C.V.M.)	-1 667 319,89	-1 486 594,78
Plus-values réalisées sur dépôts et instruments financiers	60 494,23	99 818,91
Moins-values réalisées sur dépôts et instruments financiers	-5 532,42	-1 454,73
Plus-values réalisées sur instruments financiers à terme	-	-
Moins-values réalisées sur instruments financiers à terme	-	-
Frais de transaction	-	-
Différence de change	-	-
Variation de la différence d'estimation des dépôts et instruments financiers	300 160,63	1 166 547,52
Différence d'estimation exercice N	-17 962,43	-318 123,06
Différence d'estimation exercice N-1	318 123,06	1 484 670,58
Variation de la différence d'estimation des instruments financiers à terme	-	-
Différence d'estimation exercice N	-	-
Différence d'estimation exercice N-1	-	-
Distribution de l'exercice antérieur	-	-
Résultat net de l'exercice avant compte de régularisation	-179 705,74	-171 621,29
Acompte(s) versé(s) au cours de l'exercice	-	-
Autres éléments	-	-
Actif net en fin d'exercice	7 990 196,27	8 882 032,93

Comptes annuels - Annexe

Complément d'information 1

	Exercice 31/03/2011
Engagements reçus ou donnés	
Engagements reçus ou donnés (garantie de capital ou autres engagements) (*)	-
Valeur actuelle des instruments financiers inscrits en portefeuille constitutifs de dépôts de garantie	
Instrument financiers reçus en garantie et non inscrits au bilan	-
Instrument financiers donnés en garantie et maintenus dans leur poste d'origine	-
Instrument financiers en portefeuille émis par le prestataire ou les entités de son groupe	
Actions	-
Titres de taux	-
OPCVM	2 727 620,9200
Acquisitions et cessions temporaires sur titres	-
Swaps (en nominal)	-
Valeur actuelle des instruments financiers faisant l'objet d'une acquisition temporaire	
Titres acquis à réméré	-
Titres pris en pension	-
Titres empruntés	-

(*) Pour les OPCVM garantis, l'information figure dans les règles et méthodes comptables

Comptes annuels - Annexe

Complément d'information 2

	Exercice 31/03/2011	
Emissions et rachats pendant l'exercice comptable	Nombre de titres	
Catégorie CLASSIQUE (Devise : EUR)		
Nombre de titres émis	71 774,8000	
Nombre de titres rachetés	194 259,2000	
Commissions de souscription et/ou de rachat	Montant (EUR)	
Commissions de souscription acquises à l'OPCVM	-	
Commissions de rachat acquises à l'OPCVM	-	
Commissions de souscription perçues et rétrocédées	-	
Commissions de rachat perçues et rétrocédées	-	
Frais de gestion	Montant (EUR)	% de l'actif net moyen (*)
Catégorie CLASSIQUE (Devise : EUR)		
Frais de gestion et de fonctionnement	195 673,2600	2,31
Commissions de surperformance	-	-
Autres frais	-	-
Rétrocessions de frais de gestion (toutes parts confondues)	6 273,4100	0,07

(*) Les pourcentages de l'actif net sont annualisés

Comptes annuels - Annexe

Ventilation par nature des créances et dettes

	Exercice 31/03/2011
Ventilation par nature des créances	Néant
Déposit euros	-
Déposit autres devises	-
Collatéraux espèces	-
Valorisation des achats de devises à terme	-
Contrevaleur des ventes à terme	-
Autres débiteurs divers	-
Coupons à recevoir	-
TOTAL DES CREANCES	-
Ventilation par nature des dettes	
Déposit euros	-
Déposit autres devises	-
Collatéraux espèces	-
Provision charges d'emprunts	-
Valorisation des ventes de devises à terme	-
Contrevaleur des achats à terme	-
Frais et charges non encore payés	16 190,43
Autres créditeurs divers	-
Provision pour risque des liquidités de marché	-
TOTAL DES DETTES	16 190,43

Comptes annuels - Annexe

Ventilation par nature juridique ou économique d'instrument

	Exercice 31/03/2011
Actif	Néant
Obligations et valeurs assimilées	
Obligations indexées	
Obligations convertibles	
Titres participatifs	
Autres Obligations et valeurs assimilées	
Titres de créances	
<i>Négoiés sur un marché réglementé</i>	
Bons du Trésor	
Autres TCN	
Autres titres de créances	
<i>Non négociés sur un marché réglementé</i>	
Passif	Néant
Opérations de cession sur instruments financiers	
Actions	
Obligations	
Autres	
Hors-bilan	Néant
Opérations de couverture	
Taux	
Actions	
Autres	
Autres opérations	
Taux	
Actions	
Autres	

Comptes annuels - Annexe

Ventilation par nature de taux des postes d'actif, de passif et de hors bilan

	Taux Fixe	Taux Variable	Taux révisable	Autres
Actif	Néant	Néant	Néant	
Dépôts	-	-	-	-
Obligations et valeurs assimilées	-	-	-	-
Titres de créances	-	-	-	-
Opérations temporaires sur titres	-	-	-	-
Comptes financiers	-	-	-	229 545,76
Passif	Néant	Néant	Néant	Néant
Opérations temporaires sur titres	-	-	-	-
Comptes Financiers	-	-	-	-
Hors-bilan	Néant	Néant	Néant	Néant
Opérations de couverture	-	-	-	-
Autres opérations	-	-	-	-

Comptes annuels - Annexe

Ventilation par maturité résiduelle

	[0 - 3 mois]]3 mois - 1 an]]1 - 3 ans]]3 - 5 ans]	> 5 ans
Actif		Néant	Néant	Néant	Néant
Dépôts	-	-	-	-	-
Obligations et valeurs assimilées	-	-	-	-	-
Titres de Créances	-	-	-	-	-
Opérations temporaires sur titres	-	-	-	-	-
Comptes financiers	229 545,76	-	-	-	-
Passif	Néant	Néant	Néant	Néant	Néant
Opérations temporaires sur titres	-	-	-	-	-
Comptes financiers	-	-	-	-	-
Hors-bilan	Néant	Néant	Néant	Néant	Néant
Opérations de couverture	-	-	-	-	-
Autres opérations	-	-	-	-	-

Comptes annuels - Annexe

Ventilation par devise de cotation

	Devise
Actif	Néant
Dépôts	
Actions et valeurs assimilées	
Obligations et valeurs assimilées	
Titres de créances	
Titres d'OPC	
Opérations temporaires sur titres	
Créances	
Comptes financiers	
Passif	Néant
Opérations de cession sur instruments financiers	
Opérations temporaires sur titres	
Dettes	
Comptes financiers	
Hors-bilan	Néant
Opérations de couverture	
Autres opérations	

Au 31 Mars 2011, le portefeuille ne détient que des instruments financiers libellés en devise de référence de la comptabilité.

Affectation du résultat

	31/03/2011	31/03/2010
Sommes restant à affecter		
Report à nouveau		
Résultat	-165 326,5300	-178 819,15
TOTAL	-165 326,5300	-178 819,1500
Affectation		
Distribution		
Report à nouveau de l'exercice		
Capitalisation	-165 326,5300	-178 819,15
TOTAL	-165 326,5300	-178 819,1500
Information relative aux titres ouvrant droit à distribution		
Nombre de titres		
Distribution unitaire		
Crédits d'impôt et avoirs fiscaux		
Montant global des crédits d'impôt et avoirs fiscaux :		
provenant de l'exercice		
provenant de l'exercice N-1		
provenant de l'exercice N-2		
provenant de l'exercice N-3		
provenant de l'exercice N-4		

Comptes annuels - Annexe

Tableau des résultats et autres éléments caractéristiques au cours des cinq derniers exercices

Catégorie de classe : CLASSIQUE

	30-mars-07	31-mars-08	31-mars-09	31-mars-10	31-mars-11
Valeur liquidative (en €)					
Parts C	9,87	8,86	7,54	8,73	8,93
Actif net (en k €)	16 114,92	12 515,83	7 129,22	8 882,03	7 990,20
Nombre de titres					
Parts C	1632 384,00	1412 473,50	944 692,80	1016 313,70	893 829,30

	30/03/2007	31/03/2008	31/03/2009	31/03/2010	31/03/2011
Date de mise paiement					
Distribution unitaire					
(y compris les acomptes) (en €)	-	-	-	-	-
Crédit d'impôt unitaire (*)					
personnes physiques (en €)	-	-	-	-	-
Capitalisation unitaire					
Parts C	-0,17	-0,21	-0,18	-0,17	-0,18

(*) Le crédit d'impôt unitaire est déterminé à la date du paiement en application de l'instruction fiscale du 04/03/93 (Ints.4 K-1-93). Les montants théoriques, calculés selon les règles applicables aux personnes physiques, sont ici présentés à titre indicatif. "L'instruction 4 J-2-99 du 08/11/99 précise par ailleurs que les bénéficiaires d'avoir fiscal autres que les personnes physiques calculent sous leur responsabilité le montant des avoirs fiscaux auxquels ils ont droit."

Comptes annuels - Annexe

Inventaire des instruments financiers au 31 Mars 2011

Eléments d'actifs et libellé des valeurs	Quantité	Cours	Devise Cotation	Valeur actuelle	% arrondi de l'actif net
Titres OPC				7 776 840,94	97,33
OPCVM européens coordonnés et OPCVM français à vocation générale				7 776 840,94	97,33
ARCA FLORILEGE FCP	3 043,00	162,29	EUR	493 848,47	6,18
BNPPARIBAS OBLI INFLATION I C	123,00	2 760,07	EUR	339 488,61	4,25
CCR TRES.TERME/JOUR C FCP 3DEC	126,00	3 323,42	EUR	418 750,92	5,24
ELAN CONVERTIBLES EUROPE FCP	1 340,00	249,49	EUR	334 316,60	4,18
ELAN EURO SOUVERAIN FCP 3DEC	91,00	3 226,56	EUR	293 616,96	3,67
ENTREPRENEURS FCP	1 940,00	313,12	EUR	607 452,80	7,60
FOX FRANCE FCP	13 300,00	82,29	EUR	1 094 457,00	13,70
FOX SELECTION FCP	13 507,00	84,35	EUR	1 139 315,45	14,26
GROUP.ENTREPRISES IC FCP4DEC	188,00	2 235,78	EUR	420 326,64	5,26
LYXOR ETF EURO STOXX 50 FCP	14 500,00	29,58	EUR	428 896,95	5,37
NATIX.SOUVER.EURO 5-7 FCP 4DEC	79,00	3 685,09	EUR	291 122,11	3,64
ODDO AVENIR C FCP 3DEC	163,00	1 768,01	EUR	288 185,63	3,61
PALATINE FRA.MIDCAP FCP 3DEC	369,00	1 468,44	EUR	541 854,36	6,78
SELECTIVE EUROPE A FCP 3DEC	1 238,00	176,02	EUR	217 912,76	2,73
SEVEN W.AS.AL.FD III FCP 3DEC	3 020,00	114,05	EUR	344 431,00	4,31
ST-HONORE EUR.SYNER.E FCP 3DEC	1 768,00	160,01	EUR	282 897,68	3,54
VALEURS FEMININES FCP	1 300,00	184,59	EUR	239 967,00	3,00
Instruments financiers à terme				0,00	0,00
Appels de marge				0,00	0,00
Swaps				0,00	0,00
Créances					
Dettes				-16 190,43	-0,20
Dépôts					
Autres comptes financiers				229 545,76	2,87
TOTAL DE L'ACTIF NET				7 990 196,27	100,00

DANJOU EQUILIBRE

**RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
SUR LES COMPTES ANNUELS**

Exercice clos le 31 mars 2011

**RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
SUR LES COMPTES ANNUELS
Exercice clos le 31 mars 2011**

PricewaterhouseCoopers Audit
63, rue de Villiers
92208 Neuilly-sur-Seine Cedex
Téléphone 01 56 57 58 59
Fax 01 56 57 58 60

DANJOU EQUILIBRE
Fonds Commun de Placement
Régi par le Code monétaire et financier

Société de gestion
FINANCIERE DE L'OXER
5, rue Molière
75001 Paris

Mesdames, Messieurs,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par les organes de direction de la société de gestion, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 31 mars 2011, sur :

- le contrôle des comptes annuels du Fonds Commun de Placement DANJOU EQUILIBRE, tels qu'ils sont joints au présent rapport ;
- la justification de nos appréciations ;
- les vérifications et informations spécifiques prévues par la loi.

Les comptes annuels ont été arrêtés sous la responsabilité de la société de gestion. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

1. OPINION SUR LES COMPTES ANNUELS

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à vérifier, par sondages ou au moyen d'autres méthodes de sélection, les éléments justifiant des montants et informations figurant dans les comptes annuels. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis, les estimations significatives retenues et la présentation d'ensemble des comptes. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé, ainsi que de la situation financière et du patrimoine du fonds à la fin de cet exercice.

2. JUSTIFICATION DE NOS APPRECIATIONS

En application des dispositions de l'article L.823-9 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations auxquelles nous avons procédé ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués ainsi que sur le caractère raisonnable des estimations significatives retenues.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes annuels, pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de notre opinion exprimée dans la première partie de ce rapport.

3. VERIFICATIONS ET INFORMATIONS SPECIFIQUES

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport annuel et dans les documents adressés aux porteurs de parts sur la situation financière et les comptes annuels.

Neuilly-sur-Seine, le 27 juin 2011

Le commissaire aux comptes
PricewaterhouseCoopers Audit


Alain Le Barbanchon